



Achat de matériel durable

Organismes admissibles

- Organismes sportifs et communautaires
- Municipalités
- Établissements scolaires
- Services de garde éducatifs à l'enfance

Organismes non admissibles

- Organismes à but lucratif

Projets et dépenses admissibles

L'utilisation de l'aide financière est exclusive à l'achat de matériel durable. Le matériel doit être disponible gratuitement à l'ensemble de la population.

NON ADMISSIBILITÉ

- L'achat de matériel durable à coût unitaire supérieur à 200,00 \$ excluant les taxes.
- Les frais de livraison pour l'achat de matériel durable.

AIDE FINANCIÈRE

- Chaque organisme dont la candidature sera retenue recevra une aide financière pouvant aller jusqu'à 700\$. Au minimum quinze (15) projets seront sélectionnés.
- Le versement de l'aide financière se fera sur présentation d'un rapport de dépense. Celui-ci doit correspondre à la description des achats présentés.
- Vous aurez jusqu'au 16 juin 2017 pour nous faire parvenir le rapport de dépenses au mchouinardboucher@urlso.qc.ca.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Remplir le formulaire disponible en ligne jusqu'au 6 mars
→ <https://goo.gl/forms/yFFjzdNaeA4dnB3u2>.

Toutes les organisations ayant soumis une demande d'aide financière recevront un courriel les informant de la décision prise.